

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

**Date d'émission** Aucune donnée disponible

Date de révision 14-déc.-2017

Version 1

# 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit Water Base Stain Tint Base

Autres moyens d'identification

Code du produit C76104

**SKU(s)** C76101, C76104, C76105

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Aucun renseignement disponible

**Restrictions d'utilisation** 

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

**Initial Supplier Identifier** 

Old Masters 303 19th St. SE Orange City, IA 51041 Phone: 712-737-4993

Fax: 712-737-4997

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Non classé

Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

Non classé.

\_\_\_\_\_

#### **Autres informations**

Toxicité aiguë inconnue 2.61 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- 2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Substance

Non applicable.

#### Mélange

|   | Nom chimique                  | No. CAS  | % en poids | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD<br>et date de la<br>dérogation accordée<br>(s'il y a lieu) |
|---|-------------------------------|----------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Diethylene Glycol Butyl Ether | 112-34-5 | 1 - 5      | -                                                                                                                                           | -                                                                              |
| 1 | Propylene Glycol              | 57-55-6  | 1 - 5      | -                                                                                                                                           | -                                                                              |

#### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

**Inhalation** Déplacer à l'air frais.

Contact avec les yeux Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en

soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau à l'eau et au savon.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

\_\_\_\_\_

EN / HGHS Page 2/8

Moyens d'extinction inappropriés

AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se

révéler inefficace.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs

Aucun.

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** S'assurer une ventilation adéquate.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à

l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Prévention des dangers

secondaires

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur

l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

# 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique            | Alberta | Colombie-Britannique | TWA - Ontario | Québec |
|-------------------------|---------|----------------------|---------------|--------|
| Diethylene Glycol Butyl |         |                      | TWA: 10 ppm   |        |

\_\_\_\_\_

EN / HGHS Page 3/8

| Ether<br>112-34-5           |  |                                          |  |
|-----------------------------|--|------------------------------------------|--|
| Propylene Glycol<br>57-55-6 |  | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup><br>TWA: 50 ppm |  |
|                             |  | TWA: 155 mg/m <sup>3</sup>               |  |

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 **Autres informations** 

F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie **Douches** 

> Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis.

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En **Protection respiratoire** 

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

**Aspect** Aucun renseignement disponible Couleur Aucun renseignement disponible Odeur Aucun renseignement disponible Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

**Propriété** Remarques • Méthode Valeurs

9-10 pН

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun connu

congélation

Point d'ébullition / intervalle >= 100 °C / 212 °F

d'ébullition

Point d'éclair > 94 °C / 201 °F

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Aucun connu Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun connu Aucun connu

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune donnée disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun connu Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun connu

Densité relative 1.01

Solubilité dans l'eau Aucune donnée disponible Aucun connu Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible Aucun connu Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun connu

EN / HGHS Page 4/8

Température d'auto-inflammationAucune donnée disponibleAucun connuTempérature de décompositionAucune donnée disponibleAucun connuViscosité cinématiqueAucune donnée disponibleAucun connuViscosité dynamiqueAucune donnée disponibleAucun connu

**Propriétés explosives**Propriétés comburantes
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

**Autres informations** 

Point de ramollissementAucun renseignement disponibleMasse moléculaireAucun renseignement disponible

Masse volumique du liquide 8.42 lbs/gal

Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

Actual VOC (grams/liter) 27.3 EPA VOC (grams/liter) 247

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

# 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

## Informations sur les voies d'exposition probables

## Renseignements sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Ingestion** Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

#### Mesures numériques de la toxicité

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë inconnue 2.61 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- 2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aigue inconnue par inhalation (vapeur)
- 2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aigue inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

EN / HGHS Page 5/8

### Renseignements sur les

composants

| Nom chimique                              | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée    | CL50 par inhalation |
|-------------------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| Diethylene Glycol Butyl Ether<br>112-34-5 | = 5660 mg/kg (Rat)  | = 2700 mg/kg ( Rabbit )  | -                   |
| Propylene Glycol                          | = 20 g/kg (Rat)     | = 20800 mg/kg ( Rabbit ) | -                   |
| 57-55-6                                   |                     |                          |                     |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucun renseignement disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible. Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible. Danger par aspiration

# 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

| Nom chimique                                 | Algues/plantes aquatiques                                   | Poissons                                                                                                                                                                                     | Toxicité pour les<br>microorganismes | Crustacés                                                                              |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Diethylene Glycol Butyl<br>Ether<br>112-34-5 | 100: 96 h Desmodesmus<br>subspicatus mg/L EC50              | 1300: 96 h Lepomis<br>macrochirus mg/L LC50<br>static                                                                                                                                        | -                                    | 100: 48 h Daphnia<br>magna mg/L EC50 2850:<br>24 h Daphnia magna<br>mg/L EC50          |
| Propylene Glycol<br>57-55-6                  | 19000: 96 h<br>Pseudokirchneriella<br>subcapitata mg/L EC50 | 51600: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 41 - 47: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 51400: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 710: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 |                                      | 10000: 24 h Daphnia<br>magna mg/L EC50 1000:<br>48 h Daphnia magna<br>mg/L EC50 Static |

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

EN / HGHS Page 6/8

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la

réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

DOT Non réglementé

# 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à Non applicable des substances qui appauvrissent

la couche d'ozone

La Convention de Stockholm sur les Non applicable polluants organiques persistants

La Convention de Rotterdam Non applicable

**Inventaires internationaux** 

**TSCA** Est conforme à (aux) Est conforme à (aux) LIS/LES **EINECS/ELINCS** N'est pas conforme à (aux) \* N'est pas conforme à (aux) \* **ENCS IECSC** Est conforme à (aux) \* Est conforme à (aux) \* **KECL** Est conforme à (aux) \* **PICCS** Est conforme à (aux) \* **AICS** 

#### Légende:

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

EN / HGHS Page 7/8

<sup>\*</sup> This product contains an unknown chemical, therefore, this product's compliance to the inventory list is NOT DETERMINED

# 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA Risques pour la santé 0 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Propriétés physiques et

chimiques -

HMIS Risques pour la santé 0 Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle

χ

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale \* Désignation de la peau

Date de révision 14-déc.-2017

Note de révision Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique

EN / HGHS Page 8/8